

CHRONIQUE DU GREFFE

Décision(s) de la semaine

SEMAINE DU 21 MAI AU 25 MAI 2018

NO DE SENTENCES	PARTIES	CONVENTION	ARTICLE(S)	ARBITRE	SUJETS	RÉSULTAT
9289	Syndicat des professionnelles et professionnels de l'éducation du Saguenay -et- Commission scolaire de la Jonquière	5210	Clauses 9-2.04, 9-2.09, 9-2.18, 9-2.23	Me Huguette April	L'arbitre prend acte du désistement des deux griefs (Code du travail, art. 103). Compétence à l'égard d'un grief patronal incident (accessoire) - Les faits pertinents à ce grief sont intimement liés au grief initial.	Requête acceptée
9290	Alliance des professeures et professeurs de Montréal -et- Commission scolaire de Montréal	5152	-	M. Jean-Guy Roy	Requête pour dommages moraux, à la suite de la sentence 8699 (Rémunération des enseignantes en retrait préventif comme si elles avaient été au travail). Les règles de la responsabilité civile doivent guider l'arbitre et celles-ci exigent que la faute soit prouvée. Le comportement de la commission a été celui d'une personne avisée et raisonnable.	Requête rejetée
9291	Union indépendante des employées et employés de soutien -et- Commission scolaire Lester-B.-Pearson	6397	-	Me Nathalie Massicotte	Non-renouvellement de l'assignation temporaire d'une surveillante d'élèves Demande de rejet sommaire du grief (la plaignante ne s'est pas présentée à l'audience). La plaignante s'est désintéressée de son grief.	Requête acceptée